



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal **relatif à une demande de crédit de CHF 1'835'000.- TTC pour** **l'entretien courant et l'assainissement des chaussées** **communales** (du 6 avril 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

L'hiver clément que nous avons vécu n'a pas occasionné beaucoup de nids-de-poule sur nos routes.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que, de manière générale, notre réseau routier souffre d'un manque d'entretien récurrent qui se traduit par un vieillissement généralisé de celui-ci, donc une perte de capital.

Nous le constatons par les fissures, toujours plus nombreuses en surface des chaussées.

Programme des travaux

Celui-ci s'articule sur 3 axes :

1. Entretien du réseau routier urbain
2. Entretien du réseau des routes des environs
3. Chantiers divers (planches d'essai notamment)

1. Réseau routier urbain

Le logiciel de gestion de l'entretien des routes que nous avons acquis il y a deux ans nous permet de définir, sur la base des relevés d'état que nous avons effectués, les tronçons qui nécessitent des mesures d'entretien cette année.

Tous ne pourront pas être assainis, car le crédit à disposition est insuffisant pour cela.

Aussi, un choix va-t-il être opéré. Celui-ci sera effectué en collaboration avec diverses entreprises (Viteos SA, Cablecom, Swisscom) et services (SUE, notamment), afin d'éviter d'entretenir des tronçons de route où des travaux sur réseaux souterrains seront planifiés dans les deux prochaines années. Nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'un accident sur le réseau souterrain qui obligerait à intervenir sur une chaussée entretenue avant les deux ans de vie escomptés.

2. Réseau des routes des environs

L'état des routes extra-urbaines, appelées généralement routes des environs n'a pas encore été inséré dans le logiciel de gestion de l'entretien. Ce sont encore les hommes de la Voirie qui informent de la mauvaise qualité de l'état de certains tronçons, nécessitant réparation ou réfection.

Cette année, il est prévu d'intervenir notamment du côté du Valanvron et de la Sombaille.

3. Planches d'essai

La loi sur la protection de l'environnement et plus particulièrement l'ordonnance sur la protection contre le bruit limitent les émissions dues au trafic routier en zones habitées et exigent que des mesures d'assainissement soient réalisées avant 2018.

Il existe trois types de mesures pour lutter contre le bruit en plus des efforts visant à réduire le trafic :

1. Des parois antibruit
2. Des fenêtres isolantes
3. Des revêtements phono absorbants

Les parois antibruit ne sont pas adaptées au milieu urbain dense.

L'isolation acoustique de bâtiments existants coûte très cher, car, en plus des fenêtres isolantes, il faut mettre en place une installation de ventilation (pour pouvoir garder les fenêtres fermées).

Les revêtements phono absorbants présentent la solution la plus prometteuse, depuis que la génération des revêtements dits "super phono absorbants" ont vu le jour.

Ceux-ci permettent de réduire la valeur du bruit généré par le trafic d'environ 8 à 10 dB.

Aussi, ces revêtements permettent de résoudre la plupart des dépassements des limites de bruit.

Autre avantage de ces super phonos absorbants : Leurs propriétés se maintiennent relativement bien dans le temps. Nous pouvons encore escompter environ 6 dB de gain après 5 ans.

De plus, il s'agit de la mesure la moins coûteuse.

Cependant, pour La Chaux-de-Fonds, le problème principal à résoudre concerne la tenue du matériau durant l'hiver, en particulier la résistance de l'enrobé aux sollicitations mécaniques (passage des lames des chasse-neige et des chaînes des véhicules).

Afin de pouvoir faire une évaluation, une planche d'essai a été réalisée en 2009 sur la rue Numa-Droz.

Tant l'aspect que les propriétés acoustiques du matériau phono absorbant ont été jugés décevants à la fin de l'hiver 2009-2010.

Il s'agit donc à ce stade de voir si de nouvelles formulations permettent d'améliorer la tenue hivernale de ce revêtement. Raison pour laquelle il est prévu de réaliser deux planches d'essai avec des produits de conception et de fournisseurs différents.

Demande de crédit

Les montants sollicités cette année serviront à exécuter les mesures optimales en terme d'investissement (maintien de la valeur par rapport aux coûts).

Le crédit de CHF 1'835'000.-. sera réparti de la manière suivante :

- Planches d'essai en milieu urbain :	CHF	250'000.00
- Entretien des réseaux des routes des environs :	CHF	500'000.00
- Entretien du réseau des routes urbaines :	CHF	950'000.00
- Entretien chemins et routes du cimetière :	CHF	90'000.00
- Auscultation du réseau (base de données) :	CHF	45'000.00

Total :	CHF	<u>1'835'000.00</u>
---------	-----	---------------------

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur une durée de 10 ans, au taux moyen des emprunts de la Ville, de 3 %.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement (10 %) :	CHF	183'500.00
Intérêts 3 % sur la moitié de l'investissement :	CHF	27'525.00
Soit une charge annuelle de :	CHF	<u>211'025.00</u>

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement est inscrit au budget 2011 au chapitre 700 – Infrastructures, Entretien des chaussées.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Les travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit sont en accord avec le contenu du programme de législature, sous le chapitre 3 "Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains, espaces urbains – entretien des infrastructures et équipements", page 12.

Conséquences sur les ressources humaines

L'essentiel des travaux de maintenance sera confié à des entreprises, probablement en plusieurs lots, afin de répartir le volume de travail et permettre une exécution assez rapide des travaux.

Collaboration intercommunale

Il est prévu de consulter les travaux publics du Locle et de Neuchâtel dans le cadre de la planification des travaux afin d'assurer une certaine coordination dans le but d'éviter au maximum de solliciter les entreprises au même moment.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspects environnementaux

Un mauvais état des routes occasionne une usure plus rapide de certains composants d'un véhicule, comme par exemple, les pneus, les freins, les amortisseurs, etc. De ce fait, l'emploi de pièces d'usure s'accroît, occasionnant plus de consommation de matières premières, et plus de déchets à recycler ou à éliminer. De plus, lorsque les routes offrent une planéité moins bonne, la consommation de carburant s'accroît également.

Lorsque l'on n'entretient pas un réseau routier de manière optimale, du point de vue coûts/bénéfices, on accroît la consommation de matériaux de construction, donc de matières premières. Et par conséquent, on génère plus de déchets de construction à recycler ou à éliminer.

Un entretien effectué au plus proche d'une stratégie optimale réduit ainsi l'impact sur l'environnement.

Il est à noter que les piétons bénéficient aussi de ces améliorations d'une part avec la réfection des chemins du Cimetière, d'autre part parce que nous sollicitons les propriétaires riverains de la route concernée pour la remise en état des trottoirs.

b) Aspects sociaux

Le réseau routier est le garant des déplacements de la population, que ce soit en mode individuel ou collectif.

L'entretien d'un réseau routier procure du travail. Et lorsque l'on entretient un réseau de façon régulière, on garantit un volume de travail – donc des places de travail.

Un réseau routier bien entretenu est le garant pour les entreprises installées, de conditions d'approvisionnement et de distribution satisfaisantes.

c) Aspects économiques

Le réseau routier de la Ville de La Chaux-de-Fonds constitue un capital d'un montant extrêmement élevé. C'est pourquoi sa préservation s'avère essentielle.

Un mauvais entretien, ou un entretien insuffisant peut avoir des conséquences lourdes sur la valeur du capital et les sommes qui devraient être investies ultérieurement pour rattraper la valeur perdue seraient énormes, sans commune mesure avec les coûts d'entretien pour maintenir la valeur du patrimoine.

Pour ces raisons, les mesures de réfection que nous allons appliquer ont été sélectionnées dans le but de garantir au mieux leur tenue dans le temps, donc de préserver, au meilleur coût, le capital des chaussées de notre Ville.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 4 avril 2011 qui l'a accepté à l'unanimité.

Il a été convenu qu'elle sera informée ultérieurement des lieux et des détails des travaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Laurent Kurth	Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

Arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 1'835'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'entretien des chaussées en 2011.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux de 10 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Marc Schafroth Aline Fleury